

Mutuelles qui remboursent la sophrologie

Un grand nombre de compagnie annoncent qu'elles remboursent les « médecines douces ou alternatives » à leurs assurés. Cependant, la sophrologie ne fait pas toujours partie des techniques que ces compagnies connaissent ou reconnaissent.



La mutuelle **AGF** rembourse 30 € la séance à hauteur de 4 séances par an



ALPTIS Remboursement : Pack Bien-être 25€ la séance pour 5 séances/an/assuré 0.810.04.40.00 www.alptis.org



APREVA La mutuelle **APREVA** rembourse 15 € par séance à hauteur de 4 séances par an.



AXISALIANS-MEDINAT Remboursement : Si le praticien est assuré en RC chez Medinat. 01.60.42.72.73 ou 06.33.38.74.04 www.aliens.fr



ASSUREMA Remboursement : à partir de 15 €/séance jusqu'à 210€/an/assuré. **Option complémentaire** : 3 modules amenant le remboursement de 20 à 40 €/séance jusqu'à 6séances/an/assuré. 0.805.85.85.82 www.assurema.fr



AXA Remboursement : « Option module confort » : 25€ à 50€ x3 séances par an - http://www.axa.fr/mutuelle-sante/Documents/confort_garanties.pdf



BAHEMA Remboursement : de 30 à 40€ selon le niveau choisi jusqu'à 3séances/an/assuré. 05.35.540.558 www.bahema.fr



CAP assurances Remboursement : de 25 € jusqu'à 5 séances/an/assuré. 0.820.20.02.55 ou 06.22.77.07.65 www.cap-assurances.net



CCMO mutuelle Remboursement : Option médecine douce, 10 séances/an/assuré jusqu'à 35€/séance. 03.44.06.90.00 www.ccmo.fr



CEGEMA mutuelle Remboursement : de nombreuses formules proposent un remboursement sur la base de 30€/séance. 04.92.02.08.50 www.cegema.com



CHORALIS La mutuelle **Choralis** - Mutuelle du libre choix - rembourse 20 € par séance à hauteur de 5 séances par an.



EOVI MCD Remboursement : jusqu'à 120 € par an – 09 69 32 22 56



MA SANTE FACILE remboursement : jusqu'à 160€/an/assuré (à vérifier sur brochure) 03 20 40 00 40 www.masantefacile.com



MFIF Remboursement : Pack Bien-être Bio II 40€/séance jusqu'à 6 séances/an. 01.43.80.06.22 www.mfif.fr



MGEN Remboursement soins coûteux: 12 x 16€ par an <http://www.mgen.fr>



MPCL Mutuelle des fonctionnaires territoriaux
Remboursement : forfait médecine auxiliaire de 100 à 160€/an/assuré. 04.77.49.60.89 www.mpcl.fr



MUTUELLE CAP VERT Remboursement : de 125 à 240 €/an/selon le forfait choisi. 05 62 44 37 42 www.mutuelle-capvert.com



MUTUELLE FAMILIALE Remboursement : de 50 à 150€/an/assuré selon le forfait choisi. 0.810.15.15.05 www.mutuelle-familiale.fr



MYRIADE Remboursement : à partir de 20€/séance jusqu'à 30€/séance à hauteur de 3 séances/an/assuré. 0.810.120.130 www.myriade.fr



RADIANCE Remboursement : de 15 à 40€/séance jusqu'à 3 séances/an assuré. 03.20.63.85.32 www.radiance.fr



Swiss Life Remboursement : montant variable (se renseigner) agrément Carte Blanche <http://www.swisslife.fr/>



TRANQUILLITE SANTE Remboursement : « option prévention » 40€/séance jusqu'à 4 séances/an/assuré. 0.805.110.110 www.tranquillitesante.fr



VIA SANTE MUTUELLE Remboursement : 6 séances par an, à hauteur de 40 €/séance avec le forfait EQUILIB+ 0969393000 www.ViaSanté.fr